

Q. Je suis prêt à admettre que la maçonnerie pouvait être estimée avec plus d'exactitude, car je crois comprendre que, dans les bordereaux de paye, les hommes payés comme maçons sont désignés comme tels?—R. Cependant, il faut y ajouter les journaliers expérimentés, les bons journaliers et les chevaux; il ne s'agit pas seulement des maçons.

Q. Mais cela serait la main-d'œuvre en général?—R. Si vous lisez l'en-tête de mon état, vous verrez qu'il n'est pas donné comme absolument exact, ou comme absolument complet.

Q. Vous avez préparé votre état d'après le livret qui a été produit ici? Quand avez-vous eu ce livret?—R. Je crois que je l'ai vu il y a environ une semaine.

Q. A Ottawa?—R. Oui.

Q. Qui vous l'a donné?—R. M. Doheny l'avait alors en sa possession.

Q. Vous vous rappelez avoir examiné cet homme devant la commission?—R. Oui.

Q. Et il n'avait pas alors produit ce livret?—R. Non.

Q. Et ce que vous avez fait, ça été de comparer ce livret avec le bordereau de paye?—R. Oui.

Q. Par conséquent, l'état que vous avez préparé est purement et simplement une affaire de chiffres, des extraits?—R. Oui, exactement d'après le livret et les bordereaux de paye.

Q. Vous n'avez aucune connaissance personnelle de la chose?—R. Aucune connaissance quelconque.

Q. Est-ce bien exact de compter des hommes sans prendre leurs noms, ou sans aller les trouver les uns après les autres sur les lieux où se font des travaux d'une grande importance ou couvrant une étendue considérable?—R. Je ne vous comprends pas.

Q. Le nombre d'ouvriers dispersés sur une grande étendue, ou travaillant à différents endroits, peut-il être établi d'une manière exacte?—R. Cela dépend du soin que vous y apportez.

Q. La manière régulière est de les compter homme par homme?—R. Homme par homme, et d'inscrire les noms et les numéros.

Q. C'est ainsi que la chose se fait généralement?—R. C'est ainsi que se fait l'enregistrement des heures de travail.

Q. Mais un homme qui ne fait que passer peut facilement se tromper?—R. Eh bien! cela dépend de l'expérience que vous avez. J'ai compté cinq ou six cents hommes à la suite d'un train, sans prétendre que cela fût parfaitement exact; c'était simplement une estimation.

Q. En préparant vos estimations, vous parlez aussi de prix raisonnables: avez-vous préparé ces estimations d'après les prix portés dans la soumission et acceptés, ou, au contraire, avez-vous fait vos estimations d'après ce que vous considérez comme les prix courants?—R. Les prix portés au contrat en faisant la part des difficultés que l'on avait à surmonter, la courte période et la saison de l'année.

Q. Dans votre état indiquant le coût des travaux, vous avez inclus la main-d'œuvre aux taux du contrat actuel?—R. Oui.

Q. Ainsi, vous avez porté le salaire de certains hommes à 40 centins de l'heure et celui des tailleurs de pierre à 33 centins de l'heure?—R. Oui.

Q. Les prix des soumissions?—R. Oui.

Q. Et, en prenant les prix des soumissions, vous êtes arrivé à ces chiffres?—R. Je ne saurais dire exactement que je suis arrivé à ces chiffres; je suis arrivé à des montants beaucoup moindres que ces chiffres.

Q. Vous êtes arrivé aux chiffres que vous avez donnés. Par exemple, quand vous avez estimé le pont Wellington, en chiffres ronds, à \$113,000, avez-vous estimé la main-d'œuvre aux taux mentionnés aux soumissions?—R. Oui, monsieur, et j'ai ajouté un montant considérable pour les difficultés.

Q. Avez-vous aussi fait la part des heures de surcroît?—R. Oui, j'ai donné ici un état indiquant les heures de surcroît, et j'ai donné la proportion qu'il comporte pour tous les travaux, dans mon opinion.